

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2021 A 18 HEURES

RELEVÉ DE DECISIONS

Le SEIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN, à dix-huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Sillé-le-Philippe, sous la présidence de Monsieur André Pigné, Président en exercice.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

PIGNÉ André, BOUCHÉ Jean-Marie, MONGELLA Arnaud, GOUPIL Laurent, PLANCHON Anne-France, BOUZEAU Brigitte, DROUET Dominique, RODAIS Olivier, FLOQUET Franck, PRE Michel, CHRISTIANY Damien, FROGER Michel, LEMEUNIER Isabelle, LATIMIER Martial, DUGAST Claudia, LEDRU Stéphane, DUTERTRE Alain, CHAILLOUX Nathalie, ROYER Jean-Michel, BUIN Chantal, PINTO Christophe.

Excusés ayant donné mandat de vote :

Mandat	Mandataire	Date de procuration
DELOUBES Anne-Marie	BOUCHÉ Jean-Marie	13/09/2021
AUGEREAU Nicolas	PRE Michel	14/09/2021
HUBERT Jean-Paul	PLANCHON Anne-France	13/09/2021
TRIFAUT Anthony	RODAIS Olivier	15/09/2021
OZAN Claudine	LEDRU Stéphane	16/09/2021
BARRAIS Vincent	BUIN Chantal	16/09/2021
COURTABESSIS Alain	LATIMIER Martial	10/09/2021

NB : Monsieur Stéphane LEDRU a quitté la séance au cours du point 4.

1- Désignation d'un secrétaire de séance

L'organe délibérant désigne Madame Claudia DUGAST secrétaire de séance.

2- Approbation du relevé de décisions du Bureau communautaire du 17 juin 2021

Adopté à l'unanimité.

3- Temps d'échanges sur la mobilité avec Laurent NICOLET, chargé de mission mobilité durable au Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe

M. NICOLET présente l'analyse tirée des réponses au questionnaire sur les mobilités adressé aux maires et adjoints des communes des 6 Communautés de communes membres du Pôle Métropolitain (cf document annexé).

Les communes de Tresson, Maisoncelles et Nuillé-le-Jalais ne sont pas satisfaites des solutions de mobilité existantes car elles ne sont pas desservies par le réseau Aléop. De la même manière Thorigné-sur-Dué signale l'absence de desserte de la Maison Familiale et Rurale (établissement privé d'enseignement relevant du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) depuis l'agglomération du Mans, besoin qui n'est pas pris en compte par la Région Pays de la Loire dans son offre de transport.

D'une manière générale, comme leurs collègues des autres communautés de communes membres du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe, les élus municipaux du Gesnois Bilurien attendent une politique de mobilité à destination des jeunes et des personnes âgées (publics captifs dépendant fortement des transports en commun) pour des déplacements à la fois vers Le Mans et son agglomération, et de proximité. Ils partagent avec leurs collègues l'enjeu d'adapter, d'améliorer et de développer les transports collectifs inter/périurbains réguliers.

La convergence des attentes des élus municipaux conforte l'opportunité d'un exercice collectif de la compétence d'organisation de la mobilité à l'échelle du Pole Métropolitain. La transformation du syndicat mixte en structure dédiée à la mobilité, Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM), porteuse d'une offre lisible et homogène à destination des territoires périurbains, permettrait de :

- Discuter d'une seule voix avec la Région pour l'élaboration du contrat opérationnel de mobilité à intervenir en 2022. Les communes et communautés pourraient notamment ainsi faire valoir leur besoin de lignes express à destination de l'agglomération mancelle grâce à une redéfinition de l'offre Aléop ;
- Mutualiser les coûts et les recettes permettant de développer l'offre, notamment par un transport de proximité à la demande.

Il est rappelé que le financement des nouvelles solutions de mobilité passerait par la mise en place d'un versement mobilité. Son institution est conditionnée par la proposition d'une offre de transport collectif de voyageurs sur le périmètre de l'AOM qui souhaite l'instaurer. La reprise de la ligne Vaotram (Changé) par le Pôle constituerait une offre validant juridiquement cette condition.

4- Projet de zone d'activités Les Grandes Landes : opportunité et intégration au PLUi

La commission Développement économique et touristique a été informée d'un projet de zone d'activités porté par un promoteur privé au lieu-dit "Les Grandes Landes" à Montfort-le-Gesnois, et qui s'implanterait en face de la Pécardière le long de la RD323. Ses membres ont rencontré le porteur de projet le 12 juillet dernier et se sont réunis le 1er septembre pour étudier le projet actualisé.

M. Olivier RODAIS, Vice-président en charge du développement économique et touristique, informe le Bureau que la commission a émis majoritairement un avis négatif à l'intégration de ce projet au PLUi en cours d'élaboration, pour les motifs suivants :

- 6 hectares de base logistique peu créatrice d'emplois sont autant de surfaces en moins à consacrer aux entreprises industrielles et artisanales constituant la force économique du territoire ;
- Le projet va accroître le trafic routier à destination de la ZA de Champagné et de l'agglomération mancelle, et par là même renforcer l'insécurité et les nuisances sur le bourg de Saint-Mars-la-Brière ;
- Son caractère tardif remet en cause l'équilibre trouvé lors de l'élaboration du PLUi, certaines communes qui souhaitaient étendre leur zone ayant dû y renoncer.

M. Martial LATIMIER, Vice-président délégué à l'aménagement du territoire, l'amélioration de l'habitat et la stratégie de la mobilité, en charge de l'élaboration du PLUi, attire l'attention de ses collègues sur le fait que :

- Une zone nouvelle de plus de 8 hectares sur un total de 25 hectares prévus pour le développement économique du territoire remet totalement en cause l'équilibre actuel du PLUi ;
- En l'absence de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) l'ouverture à l'urbanisation d'une zone naturelle sera soumise à l'autorisation du Préfet de la Sarthe ;
- Le PADD récemment débattu en Conseil communautaire (séance du 29 avril dernier) affiche une volonté de respect des espaces naturels.

Monsieur le Président remercie les deux Vice-Présidents d'avoir apporté ces informations aux membres du Bureau et invite l'assemblée à débattre du projet.

Certains élus saluent ce projet de zone d'activités qui permettra un certain développement économique du territoire, avec des créations d'emplois à la clé grâce à l'implantations d'entreprises artisanales et d'une base logistique conséquente. Il est à remarquer que cette implantation permettrait de plus d'accélérer la mise en œuvre du rond-point sur la RD323, aujourd'hui classé en priorité 2 dans le schéma départemental des routes.

D'autres opposent néanmoins que ce projet ne correspond pas au type de développement économique espéré pour le territoire, avec une base logistique qui occasionnerait d'importantes nuisances. Depuis l'ouverture de l'échangeur A11 de Connerré, des communes limitrophes subissent une augmentation de la circulation des poids lourds dans leur centre-bourg, ceux-ci cherchant à rejoindre la route de Saint-Calais depuis celle de Paris. Les élus concernés conditionnent un projet sur les Grandes Landes à la réalisation d'une liaison routière appropriée à ces circulations transversales.

Une majorité cependant, prenant en compte l'impact de ce nouveau projet sur le calendrier d'élaboration du PLUi, font connaître la nécessité d'achever ce document dans les meilleurs délais, le développement de leur commune étant actuellement contraint (pour Savigné-l'Évêque, la construction de logements sociaux dans le cadre de la loi SRU ; pour Thorigné-sur-Dué, l'extension d'une entreprise ; pour Ardenay-sur-Mérize et Saint-Corneille, la difficulté à proposer de nouveaux logements dans le cadre du Règlement National d'Urbanisme).

Tous les conseillers présents et représentés ayant pu s'exprimer, le Président clôt le débat et invite le Bureau communautaire à se prononcer sur l'opportunité du projet et son intégration dans le PLUi .

Le Bureau communautaire,

Vu le rapport présenté par le Vice-Président en charge du développement économique et touristique,
Considérant les avantages et les inconvénients de ce projet,

Considérant son impact sur le calendrier d'élaboration du PLUi,

- **DECIDE** de soumettre au Conseil un projet de PLUi n'intégrant pas la ZA des "Grandes Landes" ;
- **SOUHAITE** que l'achèvement du PLUi et sa mise en œuvre soient une priorité pour 2022.

Adopté (2 voix pour la réalisation du projet et son intégration au PLUi, 6 abstentions, 18 voix contre).

5- Information sur les travaux en commissions

a) 2ème commission Finances, prospective et stratégie territoriale

Monsieur Damien CHRISTIANY, Vice-Président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale, indique que sa commission se réunira le 20 septembre pour travailler sur la prospective financière 2022-2024. Ce travail sera par la suite présenté lors du deuxième séminaire d'élaboration de la feuille de route politique, qui aura lieu vendredi 15 octobre.

b) 3ème commission Politiques contractuelles et commande publique

Monsieur Jean-Marie BOUCHE, Vice-Président en charge des politiques contractuelles et de la commande publique, présente l'avancée des plans de relance :

- Plan de relance départemental : la convention sera présentée en Commission permanente du Conseil départemental courant octobre.
- Plan de relance régional : incertitude à déposer le dossier de rénovation et d'extension des vestiaires de Sittellia compte-tenu de l'évolution du projet.
- CRTE : le diagnostic et les enjeux ont été formalisés grâce à l'aide technique du Pays du Mans ; il appartient désormais aux élus d'arrêter les orientations du territoire (particulièrement les commissions Environnement et développement durable et Développement économique et touristique).

c) 6ème commission Services à la population et équipements communautaires

Madame Claudia DUGAST, Vice-Présidente en charge des services à la population et des équipements communautaires, informe que la commission sécurité a visité Sittellia début septembre et a émis un avis favorable, jugeant l'établissement bien tenu. Elle signale que la fréquentation des écoles du territoire semble en diminution, et communiquera ultérieurement les classes concernées aux maires.

d) 11ème commission Information et communication

Monsieur Christophe PINTO, Vice-Président en charge de l'information et de la communication, indique que sa commission se réunira le 22 septembre prochain.

6- Informations diverses

Restitution de l'étude pré-opérationnelle sur l'habitat par le Pays du Mans lundi 4 octobre à Savigné-l'Évêque.

Le Président,
André PIGNÉ

